

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 5 juin 2025

**Date de la
convocation**
28/05/2025
Date d'affichage
28/05/2025

**Nombre de
membres**
Afférents au Conseil
municipal : 23

En exercice : 22

Le cinq juin de l'an deux mille vingt-cinq à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 12- Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHIL, Denis DUBOSQUELLE, Michel MALINGRE, Olivier FOUR, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Nicolas MEYFROODT, Dorothée OULIE, Nicolas TAGUAY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 7- Elodie ALBENDIN, Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Carine FRAISSE, Ronald GEORGES, Sayed RUNJANALLY,

Absents donnant pouvoir : 3- Céline FOURQUAUX à Michel MALINGRE, Sandra ORLUC à Olivier FOUR, Sylvia WARNER à Denis DUBOSQUELLE

Secrétaire de séance : Denis DUBOSQUELLE

Réf : CM 2025 – 28

OBJET : Vote des subventions aux associations pour l'année 2025

Pour : 15
Contre :
Abstentions :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 27 mars 2025 portant adoption du budget primitif 2025 de la commune, et notamment les prévisions à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux autres organismes de droit privé » dans la limite de 23 500 €,

Considérant les dossiers de demande de subvention présentés par les différentes associations,

Considérant l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'OCCE 2058-Coopérative scolaire, pour un montant de 9 000 € par délibération du 6 février 2025,

Considérant le rapport de Monsieur le Maire,

Publication
électronique ou
notification
du : **07 JUIN 2025**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix procède au vote des subventions.



ASSOCIATION	Montant
FNACA	200 €
FOYER RURAL	4 000 €
GIPS	700 €
LES FEUX FOLLETS	500 €
DU BOIS PIERROT AUX AJEUX	1 000 €
USMBB	2 000 €
UNION MUSICALE DE PERSAN	400 €
MEMOIRE DE NOS AINES	500 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	300 €
SECTION JEUNES SAPEURS POMPIERS VALLEE DE L'OISE	500 €
MEMORIAL DE BERNES SUR OISE	1 000 €
FCPE COLLEGE P. PERRET	300 €

Le montant global alloué en 2025 pour les subventions aux associations est fixé par la présente délibération à 11 400 €, soit un montant total de 20 400 € (9 000 € à l'OCCE 2058).

Fait et délibéré à Bernes sur Oise, le 5/6/2025

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

Olivier ANTY

Le Secrétaire de séance

Denis DUBOSQUELLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le biais du site www.telerecours.fr et ce en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative.